

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue des Tisserands, dans la rue de Thionville et dans la rue Mathias Schou à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de nettoyage. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue des Tisserands, rue de Thionville, rue Mathias Schou**
Début : **Lundi 24 octobre 2022 à 08h00**
Fin : **Mercredi 26 octobre 2022 à 17h00**
Motif : Travaux de nettoyage
Règlement : GRE-260-2022

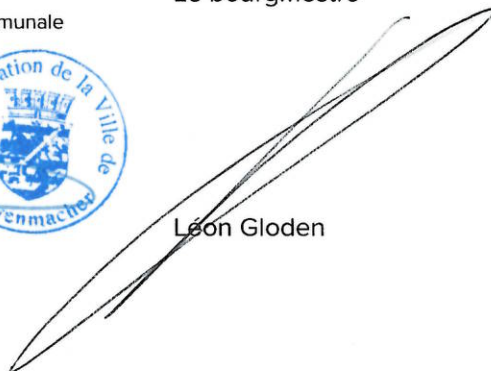
Grevenmacher, le 18 octobre 2022

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre


Carine Majerus




Léon Gloden